

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VÉZELIEN

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2010

---

Le 17 juin 2010, à 17 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de FOISSY-LES-VEZELAY, sous la présidence de M. André VILLIERS.

Etaient présents les délégués. : Mme Claudine **GUÉRIN-MANDON**, M Bernard **GAREAU**, Mme Isabelle **GEORGELIN**, M. Gérard **ROUSSEAU**, Mme Marie-Claire **LIMOSIN**, MM. Bernard **MAURICE**, Gérard **LACOMBE**, Alain **MARC**, Abel **DETHIRE**, Cédric **MENGUAL**, Francis **POLY**, MM. Pierre-Etienne **BREGUET**, Patrick **MOREAU**, Henri **COUGNOT**, André **LEBEAULT**, Mme Marianne **BLIVET**, MM Michel **FEVRE**, Laurent **DARENNE**, Mme Brigitte **LEROY**, Mme Sabine **BEAUVIE**, MM. François **ROUGIER**, Raymond **CHIGOT**, Jean **DESPINEY**, Alain **MOIRON**, Mme Denise **GAULARD**, MM. André **VILLIERS**, Patrick **BOUVEAU**, Mme Nathalie **KOWALCZYK**, M. Roland **ZIMMERMANN**.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Claude **BOHAIN** remplacé par M. Jean **REVIRON** suppléant, M. Guy **DEMANCHE** remplacé par M. Gérard **JOVET** suppléant, Mme Noëlle **RAUSCENT** remplacée par Mme Arlette **RIBAILLIER** suppléante, M. Hervé **LIETARD** remplacé par Mme Réjane **SCHMITT**, M. André **GUYOT** remplacé par M. Alain **ROY**, Mme Nicole **GEORGE** remplacée par Mme Arlette **SAUTOT**, Mme Monique **MILLEREAUX**, M. Christian **GUYOT**.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Claudine **GUÉRIN-MANDON**

**M. MOREAU**, Maire de Foissy-lès-Vézelay, accueille les délégués. Puis il présente Foissy qui est devenue une Commune en 1837 et est de ce fait la plus jeune commune du Canton de Vézelay. Sa superficie est de 540 ha, il y a 157 habitants dont 42% d'hommes et 58% de femmes. Elle se situe à 204 m d'altitude. Elle possède un café, un restaurant, deux gîtes et quelques artisans. Les travaux effectués depuis que M. **MOREAU** en est le Maire sont : l'assainissement collectif, l'enfouissement des lignes aériennes, la réfection de la Salle des fêtes et la réalisation de trois logements locatifs.

Il rappelle des dates importantes de l'Histoire de Foissy :

Au IX<sup>ème</sup> siècle, la Bataille de Vauberton opposa Le roi de France Charles le Chauve au Duc de Bourgogne Girard de Roussillon. La bataille fut terrible. La foudre tomba et fut pris pour une intervention divine et entraîna la paix. Un pommeau avec un rubis fut retrouvé. La fondation de l'Abbaye de Vézelay date de cette époque.

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, en 1543, Foissy, alors hameau de Vézelay, aida Vézelay à maintenir l'ordre et reçut en remerciement, des bois, pour toujours.

En 1887, Foissy devint une Commune à part entière. Elle fit don « des Fontaines Salées », qui lui appartenait jusque-là à Saint-Père.

M. MOREAU rappelle également que Louis MONOT fut Maire pendant 46 ans (1931-1957). Il serra la main de Winston CHURCHILL. Après lui, il y a toujours eu un MONOT au Conseil Municipal de Foissy.

**M. VILLIERS** remercie le Maire, le Conseil Municipal pour l'accueil chaleureux de la commune de Foissy. L'allusion aux relations du Maire avec W. Churchill nous rappelle un moment historique puisque nous sommes à la veille du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'Appel du 18 juin. Les relations qui ont existé dans le passé entre Foissy et Saint-Père constituaient déjà une intercommunalité.

Après un appel nominal des délégués, le quorum étant atteint, le Président demande si les délégués ont des remarques à faire sur le compte-rendu du 15 avril 2010 qui leur a été adressé. M. BREGUET souhaite apporter quelques modifications qu'il soumettra directement à Sandra.

Le compte-rendu du 15 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président donne lecture de l'ordre du jour et demande de l'adopter. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Ensuite le Président souhaite la bienvenue à Gérard Delorme, Président de l'office de tourisme d'Avallon et à Monique Ginisty, Présidente de l'office de tourisme de Vézelay, présents pour présenter le dossier de la navette touristique Avallon-Vézelay.

Le Président salue l'assemblée et remercie l'ensemble des personnes qui assistent au conseil communautaire, enfin, il donne la parole à M. Delorme

#### - NAVETTE TOURISTIQUE AVALLON-VEZELAY -

M. **DELORME**, élu de la ville d'Avallon en tant qu'adjoint au tourisme, économie et sport, évoque le plaisir de découvrir le vézelien. Il présente le « nouvel » office de

tourisme et précise que c'est un établissement public industriel et commercial (EPIC). Il souhaite, en collaboration avec le canton de Vézelay, et plus particulièrement avec la Communauté de Communes du Vézélien, développer le tourisme entre Vézelay et Avallon. Le patrimoine des deux communes est riche et un partenariat entre les différents acteurs du tourisme doit se développer. Il évoque les questions posées par les marcheurs qui arrivent à Avallon par la gare : Comment aller de Vézelay à Avallon ? Une solution est proposée : un bus de 25 places dont l'itinéraire serait le suivant : Avallon, Pontaubert, Saint Père, Vézelay pour l'aller et Vézelay, Saint Père, Pontaubert, Vallée du Cousin et Avallon pour le retour. Cette navette fonctionnerait du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 19 septembre 2010 sur 4 jours (jeudi, vendredi, samedi, dimanche) en 3 rotations par jours et seulement 2 jours en Septembre (le week-end) ; le coût du ticket serait de 4€ par trajet pour les adultes et 2€ par trajet pour les enfants de moins de 12 ans. Un CD proposant une visite commentée sera mis en marche par le chauffeur. Une traduction en anglais, sur papier sera proposée. L'office de Tourisme de Vézelay sera le porteur sur le plan administratif, c'est plus simple.

Mme **GINISTY** explique que c'est une navette qui s'adresse aux touristes, mais pas seulement, elle pourra être utilisée par les habitants locaux. Elle servira, on l'espère, à retenir les touristes un peu plus longtemps sur le territoire du Vézélien.

M. **DELORME** explique que le touriste va être pris en charge afin de lui permettre de voir la richesse et lui donner envie de revenir. Il sera informé sur les manifestations. L'objectif pour les années à venir est d'élargir jusqu'à Châtel-Censoir, Quarré-les-tombes, L'Isle-sur-Serein avec la voie verte.

M. **JOVET** demande comment se fera la communication.

M. **DELORME** répond que 500 affiches avec les horaires seront distribuées et visibles chez les restaurateurs, les hébergeurs, les chambres d'hôtes, les offices de tourisme, la gare d'Avallon et de Sermizelles.

M. **REVIRON** demande pourquoi Châtel-Censoir, qui est la plus grosse commune de la CCV, n'est pas desservie dès cette année ?

M. **VILLIERS** indique que cette année est une année d'expérimentation. Si le bilan n'est pas satisfaisant, l'expérience ne sera pas renouvelée. « Il faut bien la construire afin qu'elle soit renouvelée. » Il précise qu'il faut prendre le problème dans sa globalité. Un autre élément est à prendre en compte, la desserte de la gare de Sermizelles qui a joui et qui jouira d'une dimension importante. Il conviendra d'étendre à d'autres initiatives.

M. **DELORME** explique que Châtel-Censoir se fera dans un deuxième temps. « Avec les collectivités locales, il faut du temps. » L'obtention de fonds européens est possible à condition de faire des dossiers.

M. **FEVRE** demande si la SNCF est partie prenante.

M. **DELORME** répond qu'il a pris contact avec le Conseil Général, mais qu'il n'y a pas de réponse pour l'instant.

M. **VILLIERS** précise que la SNCF ne se désengage pas. Des discussions sont en cours. Il a été contacté par la SNCF pour la mise en place d'une navette entre Sermizelles et Vézelay mais les frais étaient entièrement à la charge de la collectivité, c'était inconcevable ; Il estime qu'être partenaire c'est être associé à la décision et au financement de l'opération.

M. **REVIRON** demande où en est l'élaboration du point d'accueil de l'office de tourisme de Châtel-Censoir.

M. **VILLIERS** précise que Châtel ne restera une station verte qu'à la condition d'être dotée d'un point OT, il indique que tout cela est en construction et que l'échéance est au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce point sera abordé en question diverse.

M. **JOVET** demande où en est la rénovation SNCF.

Mme **BLIVET** répond que normalement la fin des travaux est prévue pour le 25 juin 2010, mais le chantier a pris du retard.

M. **BREGUET** précise que le tronçon Cravant-Clamecy a été rénové l'an passé.

M. **GAREAU** dit que toutes les communes du Vézélien devraient être desservies par la navette.

Mme **GINISTY** répond que dans un premier temps, il est impossible de mettre en place un tel programme. Ce sera peut-être fait après.

M. **DELORME** précise que pour une première expérimentation, il faut faire simple et mettre en place un circuit pas trop long pour avoir la dimension touristique attendue. Il y aura un questionnaire de satisfaction. Cela permettra peut-être de prendre d'autres mesures pour l'avenir.

M. **BOUVEAU** rappelle que l'objectif est de relier deux éléments attractifs avec une extension pour les années suivantes.

M. **DELORME** dit qu'il faut penser au rayonnement par éclatement, puis il passe aux questions financières. Le budget serait le suivant :

Dépenses : 21 000 € sur 2 mois et demi (transport et communication). Les « Cars de la Madeleine » ont fait la meilleure proposition.

Recettes : - Produit : 3 000 €  
- Collectivité CCA : 9 000 € ( Section économie et Tourisme)  
- Collectivité CCV : 3 000 €  
- ADT : 3 000 € (Agence développement tourisme)  
- Complément Région : 3 000 € (espéré)

M. **MOIRON** demande si les 3 000 € ne pourraient-ils pas être pris en charge par les deux communes desservies à savoir Saint Père et Vézelay.

M. **BREGUET** souligne que la CCV est compétente, que c'est au Conseil Communautaire de délibérer et c'est un fonds de concours par les communes. La non participation de la CCV serait contraire à la lettre des statuts de la CCV.

M **VILLIERS** demande à ce que l'assemblée délibère sur une participation à hauteur de 2 000 €, (Saint Père et Vézelay prendront chacun à leur charge 500 € chacune).

**M. DELORME** insiste sur le fait qu'il faudrait parallèlement développer la location de vélos. Avallon et Vézelay doivent travailler ensemble sur la question.

**M. MAURICE** remarque que faire travailler Avallon et Vézelay ensemble « c'est un rêve ».

- Les délégués sont d'accords pour que la CCV s'engage dans l'expérimentation à l'unanimité moins une voix contre (M. COUGNOT).

- Les délégués sont d'accords pour la participation, de la CCV, à hauteur de 2 000 € à l'unanimité moins deux voix contre (M. COUGNOT et M. GAREAU).

**M. DELORME** remercie l'assemblée.

#### - ENVELOPPE CANTONNALE 2010 -

**M. VILLIERS** rappelle qu'exceptionnellement, cette année, une enveloppe complémentaire de 29 088 € a été allouée pour les dégradations dues aux intempéries de cet hiver, les communes qui n'ont pas encore fait parvenir les devis sont invitées à le faire avant le 30 juin 2010. Il donne le nom des communes s'étant fait connaître et les montants de leur devis

**M. FEVRE** s'étonne de la grande disparité des tarifs d'une commune à l'autre et demande à ce que les communes choisissent les moins disant.

**M. VILLIERS** dit que les communes devraient vérifier les devis avec des montants concurrentiels.

**M. FEVRE** pense qu'il faudrait instituer une subvention au m<sup>2</sup>.

**M. VILLERS** explique que le temps manque, qu'un plafond de subvention pourrait être décidé mais que c'est une décision à prendre collectivement.

**M. LACOMBE** explique que la disparité est présente car sur chaque route il n'y a pas le même travail à effectuer. Si les chantiers sont éloignés, on n'a pas de prix plus intéressants.

**M. VILLIERS** donne deux exemples de prix du m<sup>2</sup> d'enduit : 3,86 € et 11,60 €. Il invite les communes à faire attention. Chaque commune fait ce qu'elle veut, mais si l'une fait les travaux au double des autres, elle prend la subvention des autres. Un enduit bicouche au m<sup>2</sup> devrait être le même partout.

**M. FEVRE** demande si, pour la voirie communautaire, il y a un prestataire choisi.

**M. BREGUET** dit que la commission voirie n'est pas concernée par cette enveloppe. Il s'agit de travaux concernant les communes et leur voirie.

**M. COUGNOT** indique qu'il a demandé 3 devis, les prix étaient tous différents. Il demande pourquoi rien n'a encore été fait au niveau de la CCV.

**M. LACOMBE** répond que, pour la CCV, trois prestataires ont été contactés, mais il faut savoir quelles communes seront faites.

M. FEVRE souhaite savoir quelles communes ont été choisies.

M. LACOMBE répond : « aucune encore pour les grosses réparations ». Il indique que les trous sont maintenant réparés et qu'il faut fermer les trous qui ont été rebouchés par une monocouche afin de faire le maximum de routes.

M. VILLIERS rappelle que 210 000 € ont été inscrits au budget, il faut que la commission effectue un ordre de priorité.

M. BREGUET précise qu'il a été décidé lors du dernier conseil communautaire qu'il n'y aurait pas de programme de voirie mais une livraison de grave émulsion à mettre en œuvre par les communes et qu'ensuite il y aurait un passage en monocouche par point à temps mais il faut que les communes se manifestent. Il rappelle aussi que la CCV est dans l'illégalité car le tableau de voirie communautaire n'est toujours pas annexé aux statuts. Il propose d'affecter les 30 000 € de la CCV aux communes.

M. VILLIERS est d'accord de réaffecter la seconde enveloppe à la voirie des communes et il pose la question aux délégués. La date limite d'envoi des devis est le 1<sup>er</sup> juillet

**Les délégués acceptent à l'unanimité moins une voix contre (M. COUGNOT) le doublement de l'enveloppe cantonale.**

#### **- PÔLE SANTE DE CHÂTEL-CENSOIR -**

M. VILLIERS rappelle que le conseil communautaire a décidé de l'acquisition d'un bâtiment situé à Châtel-Censoir destiné à maintenir et développer l'offre de soin. Ce local regroupera un médecin, une infirmière, un kinésithérapeute, un pédicure, une consultation PMI, une salle d'information de santé publique et un logement mis à disposition du médecin pour ses remplacements ou pour un tutorat médical.

Les dépenses s'articuleront ainsi :

Acquisition :	180 000 €
Frais de Notaire :	3 600 €
Travaux TTC :	215 280 €
Maîtrise d'œuvre :	<u>24 518 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>423 398 €</b>

Les recettes s'articuleront ainsi :

Dotation de Développement Rural :	109 080 €
Subvention du Conseil Général :	50 000 €
Subvention du Conseil Régional :	25 000 €
FEADER :	109 080 €
Réserve Parlementaire :	22 720 €
Fonds propres par emprunt :	<u>132 518 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>423 398 €</b>

M. FEVRE demande qui est le médecin généraliste à Châtel.

M. VILLIERS répond que c'est le docteur Chardon et que le studio permettra d'assurer le relais.

M. JOVET précise qu'un dentiste à mi-temps serait sur la liste des prétendants.

M. VILLERS insiste sur le fait qu'il n'y a pas de décision ferme et définitive de la part du dentiste. Il informe que la directrice de la Châtonnière qui habitait le logement est partie, ce qui permet d'utiliser l'étage de déplacer l'escalier et de mettre en place un monte charge.

M. BREGUET demande combien y a-t-il de m<sup>2</sup> utiles.

M. VILLIERS répond 170 m<sup>2</sup> et précise que la simulation a été effectuée par excès étant donné que la TVA pourra être de 5.5% à la place des 19.6%.

M. ZIMMERMANN dit que sur la partie agrandissement la TVA sera de 19.6%.

**Les délégués sont d'accords pour cette configuration et pour la poursuite du dossier à l'unanimité moins une abstention (M. GAREAU).**

#### **- GYMNASE -**

Mme BEAUVIE informe l'assemblée que le Conseil Général offre l'auto laveuse ce qui fait une économie de 5 000 €.

M. GANDOLFO explique que le chantier a pris un peu de retard, la livraison se fera la troisième semaine de septembre. Le dossier du Règlement et le dossier gymnase mode d'emploi doivent être mis en délibération rapidement, les documents doivent être prêts fin juillet.

M. VILLIERS dit que le conseil communautaire se réunira début Septembre à Montillot.  
*(Les délégués de cette Commune pensent qu'aucune salle actuellement ne permet d'accueillir le Conseil Communautaire)*

M. BREGUET précise que juridiquement le règlement et le mode d'emploi ne sont pas de la compétence du conseil communautaire. Le bureau peut le faire. Il faut que l'on délibère sur les tarifs avant fin juillet ; il s'est proposé pour le faire. Il pense qu'il faudra peut-être que l'on prévoie une participation des communes pour les transports.

M. VILLIERS précise que pour les transports la commission a déjà fait des propositions.

M. GANDOLFO dit que c'est difficile de proposer des tarifs et propose au vote le devis pour l'installation des clés magnétiques.

**Les délégués acceptent, à l'unanimité, le devis d'un montant de 6 344.78 € TTC pour l'installation des clés magnétiques et autorisent l'achat d'un défibrillateur et la Protection du travailleur isolé (prévus au budget).**

M. ROUGIER demande qui convoque la commission de sécurité.

M. **GANDOLFO** répond que c'est l'architecte.

- **CENTRE DE LOISIRS** -

Mme **GUY** explique que la saisie des résultats sur l'enquête du territoire est en cours avec la CAF ; une réunion est prévue autour du 1<sup>er</sup> juillet. Elle s'inquiète par rapport à la capacité d'accueil et demande si elle s'arrête à 36 enfants.

M. **VILLIERS** dit qu'il faut faire fonctionner l'existant cette année et prévoir d'élargir sur l'ensemble du territoire. Il faut identifier un autre point d'accueil ou prévoir la mise en place de transports pour rejoindre le centre de loisirs.

Mme **GUY** précise qu'elle a effectuée plusieurs simulations d'extension (géographique, temporelle, les mercredis, en périscolaire ; au niveau du public accueilli, etc). La commission a préféré l'extension géographique avec une organisation sur tout le territoire. Cette année, des activités sur Givry, Asquins, Chamoux, Montillot, Saint Père, Asnières-sous-Bois sont prévues. Parallèlement l'association « enfance et loisirs » propose des sorties du 14 juillet au 14 septembre 2010. La mise en place d'un transport a des avantages : demande importante des familles, moins coûteuse que le développement d'un autre site, dynamique de groupe, pas de transformation, maintien de l'existant, les inconvénients : recrutement d'un animateur 2 heures par jour, pas d'échange avec les familles, fatigant pour les enfants.

Un accueil avec transport représenterait un coût supplémentaire de 5 828 €.

Un second accueil représenterait un coût supplémentaire de 8 873 €

La commission veut tester d'abord le premier type d'agrandissement de la structure.

M. **VILLIERS** explique que les familles sont de plus en plus demandeuses pour l'accueil de la petite enfance. on est en dehors de cette disposition, surtout ne mélangez pas, l'exercice proposé est le Centre de loisirs.

M. **FEVRE** demande l'origine géographique en fonction de l'âge.

M. **BOUVEAU** répond que, potentiellement, sur les 4 - 12 ans, il y a 500 enfants concernés. Mais la capacité d'accueil est insuffisante, Il faudra avoir une vision globale à l'année avec un besoin d'extension sur la période des vacances (juillet et août) ; à l'horizon 2014 la CCV pourrait évoluer, mais attention au budget. Il précise que les parents demandent une diversification de l'accueil, les pré-ados constituent une demande. Il est urgent de se décider car la CAF doit fixer les orientations début juillet pour une signature du contrat début septembre et qu'il ne faut pas occulter un autre aspect : le périscolaire.

M. **BREGUET** rappelle que ce n'est pas dans nos statuts.

Mme **GUY** demande ce qu'elle doit faire s'il y a trop de demandes.

M. **BREGUET** est favorable à la participation par un abonnement et non pas au jour le jour.

M. **BOUVEAU** dit que la demande est complètement diversifiée, il est dans notre intérêt d'affiner les demandes.

M. **VILLIERS** dit que c'est un dossier particulier, c'est quelque chose de nouveau, le dossier est en mouvance permanente. Il conviendra de faire le point étape par étape afin que chacun ait une perception la plus claire possible. Il demande à Mme GUY de faire des comptes-rendus moins littéraires, plus synthétiques, ce qui permettrait d'y voir clair rapidement. Il faut faire attention de ne pas offrir une dérive financière, il y a des communautés de communes qui sont dans l'incapacité de faire face financièrement sauf par un fort impôt. Il faut rester dans les possibilités et étudier les recettes possibles qui permettent de réduire les coûts nets.

#### **- DECHETTERIE -**

##### **Convention appareil à boisson :**

M. **BREGUET** demande l'autorisation d'installer un appareil à boisson dans l'accueil de la déchetterie, c'est une mise en dépôt gratuit avec un reversement de 20% des recettes.

M. **VILLIERS** avait demandé à Mme BEAUVIE de se renseigner auprès du café de Montillot de la gêne occasionnée, le cafetier n'en voit pas l'inconvénient.

**Les délégués sont d'accord à l'unanimité avec cette proposition**

##### **Agrandissement de l'Abri :**

M. **BREGUET** demande l'autorisation d'agrandir l'abri pour protéger certains déchets, le coût serait de 1 614.60 € TTC.

**Les délégués sont d'accord à l'unanimité avec cette proposition**

##### **Convention avec l'association « Le Relais »**

M. **BREGUET** demande l'autorisation de signer une convention avec l'association « Le Relais » spécialisée dans la récupération du textile et du cuir de toutes sortes propres ou souillés.

**Les délégués sont d'accord à l'unanimité avec cette proposition**

M. **BREGUET** demande à ce que le prochain conseil communautaire soit consacré en partie aux déchets.

- ASSURANCES -

M. **BREGUET** propose le devis des assurances DUCET à Avallon d'un montant de 737.14 € concernant les Incidents Assurance Risques Divers pour la déchetterie.

**Les délégués sont d'accord à l'unanimité avec cette proposition**

- INFORMATION : FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE -

M. **VILLIERS** informe l'assemblée du courrier en date du 30 avril 2010 concernant l'écrêtement des bases d'imposition de certaines entreprises. Le Conseil Général a attribué 4 178.05 € à la CCV.

- QUESTIONS DIVERSES -

Collecte des Encombrants : M. **MOIRON** demande des explications à M. **BREGUET**

Maison Médicale du Vézélien : M. **BOUVEAU** informe l'assemblée que M. **GUYOT** a démissionné de son poste de Président de la commission par crainte de prise illégale d'intérêt.

M. **VILLIERS** explique que Mme **RAUSCENT** s'étant proposée c'est elle qui prendra le relais, M. **GUYOT** restera dans la commission avec son accord.

Commission informatique : Mme **GUERIN-MANDON** informe que les animations ont pris du retard pour des raisons techniques. Les lieux d'accueil n'étaient pas tous correctement équipés pour ces animations. Elles débiteront à Saint-Moré le 24 juin 2010, en juillet, il y aura une inauguration à Domecy-sur-Cure.

*Séance levée à 21 h 00*